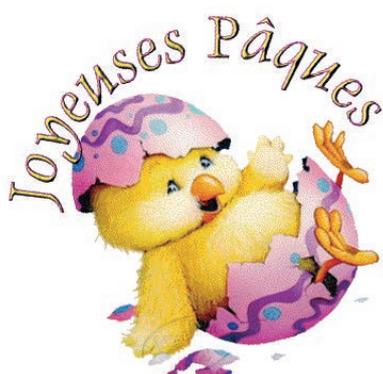


ADMINISTRATION COMUNALE	2
INFORMATIONS COMMUNALES	
Billet de la municipalité	3 – 6
Les nouvelles du conseil communal	7 – 8
C'EST GENIAL, LISEZ-LE	9
NECROLOGIE	10
CAUSE TOUJOURS	
Parc périurbain	11 – 12
Bâtiments remarquables	13
Course à pied Villars-Mendraz	14
ECHO DU RETROVISEUR	
La borne à trou	15
SOCIETES LOCALES	
Groupe de marche	16
Les Loups du Jorat	16
Abbaye des trois districts	17
Agenda des sociétés locales	18
INFOS/PETITES ANNONCES	19
ETAT CIVIL - INFOS DU JOURNAL	20

L'Echo

Journal d'information
de la commune
de Jorat-Menthue





MUNICIPALITE

Line Gavillet

Syndique

tél. 021 903 30 39 / 079 714 73 06
 mail line.gavillet@jorat-menthue.ch
 Suppléant : Didier Schmid

Administration générale – Relations extérieures
 Cimetières
 Ecole - Eglise
 Finances
 Personnel administratif et tech.

Claude Racine

Vice-syndic

tél. 021 903 29 76 / 079 258 14 37
 mail claudio.racine@jorat.menthue.ch
 Suppléant : Giuseppe Greco

Bâtiments - Refuges
 Déchets
 Eau
 Epuration

Bernard Joss

Conseiller municipal

tél. 024 433 10 40 / 079 310 93 39
 mail bernard.joss@jorat-menthue.ch
 Suppléant : Claude Racine

Domaines - Terrains
 Eclairage public
 Forêts – Chemins Forestiers
 Parcs et promenades
 Service du Feu, PCi

Giuseppe Greco

Conseiller municipal

tél. 078 623 12 34
 mail giuseppe.greco@jorat-menthue.ch
 Suppléant : Bernard Joss

Culture (sociétés locales, manifestations)
 Police des constructions
 Passeport-vacances
 Social

Didier Schmid

Conseiller municipal

tél : 021 731 28 54 / 079 213 25 84
 mail : didier.schmid@jorat-menthue.ch
 Suppléante : Line Gavillet

Aménagement du territoire (urbanisme)
 Police
 Routes - Transport
 SI (gaz, électricité, téléphone)
 Voirie
 Energie

SECRETARIAT MUNICIPAL

Rue du Collège 5
 1062 Sottens
 tél. 021 905 51 15
 mail greffe@jorat-menthue.ch

Secrétaire municipale : Joëlle Braillard
 Assistée par Chantal Lanz

CONTROLE DES HABITANTS

tél. 021 905 51 20
 mail habitants@jorat-menthue.ch

Contrôle des habitants : Céline Grognez
Horaires d'ouverture au public
 Lundi 17h-19h / Mardi 09h-11h
 Jeudi 09h-11h / 14h-16h

BOURSE COMMUNALE

Rue du Collège 5
 1062 Sottens
 tél. 021 905 43 47
 mail bourse@jorat-menthue.ch

Boursière communale : Clémence Grognez
 assistée par Céline Grognez

Bourse – Horaires d'ouverture au public
 Jeudi 10h-11h ou sur rendez-vous

PERSONNEL COMMUNAL PERMANENT

Jean-Michel Cherpit, Forestier-bûcheron
 Pascal Stucki, Forestier-bûcheron
 Giulia Fontana, Apprentie Forestier-bûcheron
 Mathieu Bichsel, Apprenti Forestier-bûcheron

PERSONNEL D'EXPLOITATION

Steve Büetiger, Employé communal
 Wilson Cardoso, Fontainier
 Jérôme Gingins, Agent d'exploitation
 Roland Schmutz, employé communal

**PRESIDENT DU
 CONSEIL**

**Frédry-Daniel
 Grossen**

Au Quartier Latin 3
 1059 Peney-le-Jorat
 Tél. 021 903 32 01

**Gestion équipe
 forestière
 Roland Rapin**



BILLET DE LA MUNICIPALITE

Chères habitantes, chers habitants de Jorat-Menthue.

Début mars 2018, la neige est tombée en abondance, recouvrant le paysage d'un blanc manteau, apportant une belle clarté apaisante. La nature est au repos, et sous la neige se préparent les premières fleurs du printemps et le départ d'une nouvelle année.

La jeune commune de Jorat-Menthue a pu bénéficier de l'expérience de personnes, qui ont passé la grande partie de leur vie professionnelle, au service d'une administration communale. Grâce à elles, les municipaux et tous les citoyens ont vécu le passage de leur commune, à la fusion de nos cinq villages, sans s'apercevoir du travail qui a été réalisé dans leur bureau, pour que les dossiers suivent leur cours, que les archives des cinq villages soient accessibles en cas de nécessité, que les comptes soient regroupés et que le contrôle des habitants soit à jour.

C'est avec un pincement au cœur et un peu d'appréhension que le temps est venu de prendre congé de deux piliers de notre administration, Mesdames Laurence Cherpillod et Nicole Bœuf.

Madame Laurence Cherpillod de Peney-le-Jorat, a travaillé un peu plus de trente ans, dont 24 en tant que greffe de la commune de Peney-le-Jorat, et 6 ans et demi à la tête du contrôle des habitants de Jorat-Menthue. Elle a pris une retraite bien méritée, à la fin du mois de décembre 2017.

Madame Nicole Bœuf de Villars-Mendraz, y aura consacré un peu plus de quarante ans, dont 33, en tant que greffe de la commune de Villars-Mendraz, et quelques années avant la fusion, elle a repris aussi l'administration communale de Sottens, avant de prendre les rênes de greffe municipal de Jorat-Menthue.

Laurence et Nicole ont franchi allègrement le pas du travail en solo, à celui effectué dans une équipe, tout en accomplissant les tâches de greffe, du contrôle des habitants et de rapatriement des données des cinq villages. Les premières années, elles ont augmenté leur temps de travail pour que le service à la population, ainsi que les tâches de mise en route de la nouvelle commune soient le plus rapidement possible opérationnelles. Avec Madame Clémence Grognoz, boursière, elles assurent un travail ponctuel et de qualité, dans une ambiance très agréable et conviviale.

Ces trois dernières années, elles ont formé la relève. Madame Céline Grognoz, qui a suivi la formation du contrôle des habitants et Madame Joëlle Braillard, qui s'apprête à succéder à Nicole, au greffe municipal. Pour compléter l'équipe, nous avons engagé à partir du 1^{er} mars, Madame Chantal Lanz de Peney-le-Jorat, qui va profiter quelques jours avant la fin du mois de mars, de l'expérience de Madame Bœuf, jusqu'à sa retraite, bien méritée aussi.

La municipalité tient à remercier chaleureusement Mesdames Laurence Cherpillod et Nicole Bœuf pour tous les services rendus à notre population pendant toutes ces années et formulent ses meilleurs vœux pour une heureuse retraite.

Laurence Cherpillod



Nicole Boeuf



Line Gavillet



Collecter correctement les capsules en aluminium



Le recyclage des capsules usagées en aluminium est important. Les matières récupérées peuvent être réutilisées pratiquement à 100%. L'aluminium est traité dans des fonderies et réintroduit dans le circuit des matières, alors que le marc de café est valorisé sous forme de compost ou fermenté pour produire du biogaz. Le recyclage de l'aluminium permet d'économiser 9 kilogrammes de CO₂ par kilogramme d'aluminium primaire et jusqu'à 95% d'énergie. Riche en énergie, le méthane produit par l'installation de biogaz est utilisé comme source d'énergie renouvelable pour la production d'électricité et de chaleur.

La collecte en bonne et due forme des capsules en aluminium à la source est essentielle pour faciliter leur valorisation et générer une valeur ajoutée écologique maximale.

Votre aide est précieuse – participez!



Source : Swiss Recycling

Claude Racine

Ce qui, il y a peu, appartenait au quotidien peut n'avoir plus aucune utilité aujourd'hui et disparaître demain. C'est clairement le cas des cabines téléphoniques, dont le déclin a approximativement commencé lorsqu'elles ont été rebaptisées Publiphone. Combien de fois avons-nous attendu, du moins ceux qui ont plus de trente ans, devant les cabines de verre ou les niches de communication, pour fixer un rendez-vous ou prévenir d'un retard ? Les souvenirs restent gravés, même si entre-temps, les appareils mobiles sont apparus et nous ont bien simplifié la vie.

Les cabines téléphoniques seront démantelées petit à petit par Swisscom dans les prochains mois.

Giuseppe Greco





Sortie des Aînés 2017

Cette année, nos chers Aînés se sont baladés autour du lac de Neuchâtel et sur le Lac de Bienne. Un temps d'été indien nous a accompagnés tout au long de notre périple, débuté par une halte matinale pour le café croissant avec vue somptueuse sur le lac de Neuchâtel.



Nous avons repris la route en direction de Bienne où nous attendait Berna, notre restaurant flottant ! Longeant les magnifiques côtes du Seeland, nous avons pris notre repas, en voyageant sans trop bouger.



Au retour, l'attraction de l'après-midi fut le Papillorama de Chiètres, situé entre les deux lacs. Divers biotopes y sont reconstitués dans des coupoles afin de pouvoir observer de près ces magnifiques insectes.

Giuseppe Greco



BILLET DE LA MUNICIPALITE - suite

Gérances, propriétaires ou logeurs : obligation d'annonce**Avis d'entrée et de sortie des locataires**

Les logeurs, propriétaires et gérants d'immeubles ont l'obligation d'annoncer au service du contrôle des habitants chaque entrée et chaque sortie de leurs locataires, conformément à l'article 14 de la loi du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants (LCH) et aux articles 1 et 2 du règlement du 28 décembre 1983 d'application de la LCH. Cette règle s'applique également aux locataires à l'égard de leurs sous-locataires.

Aux détenteurs de chiens

Les chiens acquis ou reçus en cours d'année ainsi que les chiens séjournant plus de trois mois dans la commune doivent être annoncés oralement ou par écrit dans les 15 jours (en indiquant la race, le sexe, les dates de naissance et d'acquisition, la taille, et le nom de l'ancien propriétaire) au bureau communal.

Les propriétaires dont le chien est déjà déclaré sont dispensés de le réinscrire au début de chaque année. Les chiens disparus, vendus ou donnés en cours d'année seront également annoncés.

L'impôt concernant les chiens vendus ou donnés en cours d'année dans le canton de Vaud est entièrement dû par la personne qui en est propriétaire au 1^{er} janvier.

Ordre et tranquillité publique

La belle saison arrive avec les travaux de jardinage et tonte du gazon. Il est utile de rappeler les horaires pour les travaux bruyants, notamment pour l'usage de la tondeuse à gazon, selon notre règlement de police.

Art. 18. – Il est interdit de troubler la tranquillité et le repos des voisins par l'emploi d'instruments ou d'appareils sonores. Après 22 heures et avant 7 heures, l'emploi d'instruments de musique ou d'appareils diffuseurs de sons n'est permis que dans les habitations et pour autant que le bruit ne puisse être perçu de l'extérieur.

En outre, l'usage des tondeuses à gazon et engins similaires est interdit entre 12h et 13h ainsi qu'à partir de 20h jusqu'à 7h, dimanches et fériés.

La municipalité

Dossiers en cours eten panne !

La transformation du collège de Peney va pouvoir enfin commencer. Le préavis a été accepté par le conseil communal l'automne 2016 déjà, mais la mise à l'enquête a fait l'objet d'un recours, qui a été levé par le Tribunal cantonal en décembre dernier. Il est prévu d'y construire 5 appartements.



Depuis plus d'une année maintenant, le carrefour de Montaubion-Chardonney est à l'étude afin de déplacer l'arrêt de bus permettant aux enfants d'éviter de traverser la route cantonale. Le dossier qui a été élaboré, adapté aux exigences du service des routes, corrigé et recorrecté, est actuellement dans les services de l'Etat...

La municipalité



LES NOUVELLES DU CONSEIL COMMUNAL

C'est à deux reprises durant le second semestre 2017 que le Conseil communal a siégé. Au menu : arrêté d'imposition, crédit, zone réservée, budget.

Lors de sa séance du 30 octobre, le Conseil a fixé l'arrêté d'imposition 2018, soit divers coefficients permettant de déterminer les impôts dus, comme l'impôt sur le revenu, celui sur la fortune, l'impôt foncier, l'impôt sur les chiens. A l'exception de l'impôt sur les chiens qui est un impôt fixe de Frs 100.- par chien, les autres impôts sont déterminés par rapport à l'impôt cantonal de base. Ainsi l'impôt communal sur le revenu et l'impôt sur la fortune sont fixés à 72% de l'impôt cantonal de base. On notera par ailleurs que l'impôt cantonal effectif est aussi basé sur l'impôt cantonal de base. C'est ainsi qu'actuellement l'impôt cantonal sur le revenu et celui sur la fortune sont fixés à 152,4% de l'impôt de base. Sur son avis de taxation, le contribuable constatera donc que ces deux impôts cantonaux représentent un peu plus du double de l'impôt communal. L'arrêté d'imposition détermine aussi l'impôt foncier dû par les propriétaires fonciers, soit Frs 1.- par mille francs d'estimation fiscale. Il existe encore les impôts relatifs aux mutations immobilières (ventes, achats, cessions) et les impôts sur les successions et donations, ces derniers étant d'autant plus élevés que la parenté est éloignée.

Au cours de la même séance, le Conseil a accordé à la Municipalité un crédit de Frs 830'000.- pour la réfection de divers ouvrages, routes et chemins.

Enfin le Conseil s'est attelé à la définition de la zone réservée, soit le blocage des terrains à bâtir, dans l'attente d'un plan général d'affectation. Cet examen s'est déroulé en deux temps : une présentation générale lors de cette séance du 30 octobre, les décisions effectives devant être prises lors de la séance suivante.

Le 4 décembre donc, le Conseil s'est attelé aux décisions relatives à cette zone réservée. On imagine aisément que le blocage des terrains à bâtir, soit l'impossibilité temporaire de construire, n'est pas une chose agréable pour les propriétaires qui souhaiteraient par exemple agrandir leur maison, construire une villa pour un de leurs enfants ou vendre tout ou partie d'un terrain constructible. Deux contraintes, fédérale et cantonale, contraignent les communes à cet exercice. C'est d'abord la LAT fédérale (Loi sur l'aménagement du territoire), loi approuvée par les citoyens suisses, et qui oblige les communes à limiter leur expansion, de manière à sauvegarder le territoire non bâti, en évitant notamment le mitage du territoire. Ce sont aussi les contraintes cantonales, qui elles imposent aux communes rurales de limiter l'augmentation de leur population. Dès lors le Conseil a été amené à définir le territoire concerné, à se prononcer sur les oppositions formulées par quelques propriétaires, et à adopter le règlement de cette zone réservée.

En deuxième partie de séance, le Conseil a adopté le budget 2018 de la commune, budget qui présente un total de charges de Frs 7'362'928.- et des revenus à hauteur de Frs 6'965'881.- soit un excédent de charges de Frs 397'047.-. On relèvera que, en cours d'exercice, on peut parfois engager des dépenses imprévisibles, liées par exemple à des conduites qu'il faut remplacer en urgence, comme on peut parfois constater des revenus non prévus, par exemple des droits de successions ou des revenus de certains contribuables, plus élevés que prévus.

L'adoption du budget s'accompagne d'un plan des investissements prévus par la Municipalité, plan qui n'est pas soumis à décision du Conseil dès lors que tous les investissements feront l'objet de demandes spécifiques adressées par l'exécutif au Conseil. Pour 2018, plusieurs investissements verront probablement le jour : création d'une déchetterie, nouvelles conduites d'eau potable, réfection de divers ouvrages, aménagement de locaux dans l'ancien émetteur, par exemple. A chaque fois, le projet fera l'objet d'un préavis présenté par la Municipalité au Conseil communal, le Conseil décidant alors de la suite à donner à cette demande.

Frédy-Daniel Grossen, président du Conseil communal.



Electrices – électeurs

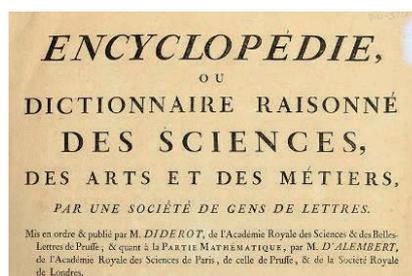
A chaque votation ou élection, un certain nombre de votes ne sont pas valables.

Vous souhaitez que votre vote soit pris en compte ?

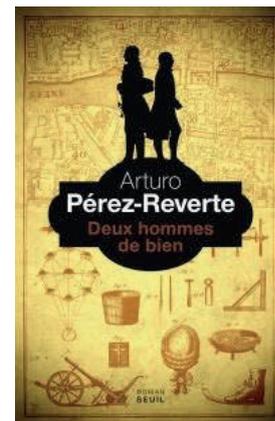
N'oubliez pas :

- les bulletins de vote doivent être placés dans l'enveloppe de vote ; il est inutile de séparer les différentes parties d'un même bulletin ;
- la carte de vote doit être complétée (date de naissance et **signature**) ; ne jamais la placer dans l'enveloppe de vote ;
- carte de vote et enveloppe de vote doivent être placées dans l'enveloppe de transmission, ou éventuellement dans une enveloppe neutre ;
- cette enveloppe doit être déposée dans l'une des boîtes de vote situées dans chacun des villages **avant le dimanche à 11 heures** ou déposée au bureau communal à Sottens durant les heures d'ouverture ; vous pouvez aussi envoyer votre enveloppe (affranchie !) par la poste, mais suffisamment tôt pour qu'elle arrive à Sottens le vendredi au plus tard ;
- le bureau électoral est ouvert dans la maison de commune à Sottens le dimanche de votation de 10 heures à 11 heures et peut vous aider si vous avez besoin d'aide ou pour toute question en lien avec la manière de voter.

Frédy-Daniel Grossen, président du Conseil communal.



Diderot et d'Alembert sur le net !
L'Édition numérique de l'Encyclopédie est le résultat du travail de plus de 120 chercheurs, ingénieurs, étudiants et bénévoles. Cette version révisée de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert est dès cette année disponible gratuitement sur le site de l'Académie française des sciences.
<http://enccre.academie-sciences.fr/encyclopedie/>
c'est donc le moment de penser à lire ce livre ! :



Deux hommes de bien
Arturo Pérez-Reverte
Edition du seuil

En 1780, l'Académie royale d'Espagne mandate deux de ses membres de récupérer la première édition en 28 volumes de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alambert à Paris. Dans l'Espagne d'alors, "ce qui n'est pas crédible parce que contraire aux Saintes Écritures" doit être ajouté par les scientifiques à chacune de leurs conclusions et ces deux académiciens sont chargés par cette mission d'apporter les lumières et le progrès. Entre bandoleros, compagnons de voyage inattendus et accortes filles de salle, nos deux rats de bibliothèque sexagénaires se lient d'amitié et se lancent à corps perdu à la recherche des précieux volumes, sans se douter que dans l'ombre, un mystérieux sicaire à la solde des obscurantistes les suit à la trace afin de faire avorter la mission de nos deux amis des lettres.

De temps en temps spectaculaire, parfois plus calme, souvent humoristique, toujours passionnante, j'ai été envahi, enrobé, imprégné par l'histoire et les mots choisis par l'auteur. Quand on entre dans l'auberge, on sent l'odeur du repas qui mijote, mais, couché dans la paille, on se gratte, convaincu d'être infesté par les puces et autres bestioles envahissantes. Dans les librairies parisiennes, l'odeur du papier et la sensation d'humidité s'accrochent à nos narines et seulement l'odeur putride des refuges sordides arrive à les effacer.

Inutile de dire que je vous conseille la lecture de ce roman, si vous êtes amateurs de romans historiques, de dialogues philosophiques et qu'une certaine difficulté de lecture ne vous fait pas peur, c'est génial, lisez-le !

Gil Guttman



ET SI ON RESPECTAIT LES DELAIS... TOUT SERAIT PLUS FACILE !

A l'image du printemps qui frappe à nos portes, ce sont des nouvelles qui apparaissent dans le journal de l'ECHO !

Il est à l'écoute de tout un chacun pour le bien de l'ensemble de la communauté et crée un cadre indispensable à la poursuite du développement harmonieux de notre localité.

Notre commune peut se targuer de proposer des services, des commerces, des places de travail nécessaires au plein épanouissement de ses habitants. De plus, la vie associative et les sociétés sportives participent à la cohésion de l'ensemble de la population. C'est le rôle de chacun d'entre nous, en tant que citoyen et habitant, de s'investir pour conserver le sentiment largement partagé de vivre dans une commune qui bouge.

C'est dans cet esprit qu'est né ce journal fédérant les 5 villages en une seule commune : JORAT-MENTHUE !

Pour pérenniser l'utilité et la valeur de ce journal local, il est indispensable de respecter les délais impératifs du retour des articles ce qui facilitera le travail bénévole des correspondants.

Le comité de rédaction cherche encore des correspondants, spécialement pour les villages de Montaubion-Chardonney, Sottens et Villars-Mendraz ! A ceux que cela intéresse, merci de contacter un des correspondants actuels du journal

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce 15ème numéro !

"les correspondants" !



Salut Monsieur Blaise !

C'est ainsi que souvent on employait ce mot « Monsieur » en souvenir des pommades de M. Louis, qui sentaient le rosé Jumilla du dimanche soir, chez Tante Hélène après les matches de la Rosière.

La Rosière, cette terre noire que ton papa avait « dégottée » pour le nouveau club de foot.

Tu avais 12 ans et tu prenais déjà tôt, chaque matin, vers le collège d'Yverdon, avec ta tignasse blonde qui deviendra, comme Samson, la force de ta frêle silhouette. Tu étais l'un des deux seuls du village à braver la bise pour commencer la grande aventure de ton autre vie : l'équipe du FCT. Car, derrière l'individualisme, le mystère, la sécheresse de la comptabilité et la complexité des chiffres, tu te ressourçais et t'éclatais avec ces lurons du foot de tous horizons, souvent allergique au service militaire, alors que toi tu gradais à l'armée sous l'œil respectueux de tes coéquipiers.

Et tout s'enchaînera très vite. Première revue artisanale, à 16 ans, avec les cageots : deux projos sans aucune sono ; une tombola avec du jambon disparu ; et surtout un public clairsemé et frigorifié, avec quelques citadines en fourrure qui illuminaient déjà ton « petit sourire », remplaçant tes pensées pures à chacune de nos louches combines.

Puis l'aventure s'accélère pendant tes études. Tu te passionnes pour la poudreuse, au chalet du foot, où tu rencontres Martine de Peney, qui un soir ne rentra pas chez sa grand-maman de Vers-l'Eglise. Tu intègres le secrétariat du comité, tu as déjà l'œil sur les uniques recettes du tournoi à six et du premier cabaret-raclette à Neyruz. Tu en joueras presque quarante et tu deviendras, comme dit Gonin « le plus jeune des vieux ».

À 18 ans, tu frappes sereinement à la première équipe, où tu joueras toute ta carrière à droite sur l'aile, du côté de la forêt, le dimanche matin quand les taupinières n'avaient pas encore dégelé. Tu étais devenu Mickey, un maillon indispensable du groupe, droit, sobre, honnête, pur, une référence dans ces époques de voyages de Pâques, de nuits douces des bohèmes hivernales, des répétitions sans horaire, des bises du « Grand Marais », sans oublier quelques mardis à la Vallée Blanche de Martine.

Tu habitais Lausanne, comme le jeunet de la campagne rêve de la ville, même si un jour tu es revenu sur les Hautes Crêtes, mais sans tracteur. Un peu fluet, tu ne quittais pas ton thermos dans la fumée de la grande salle, car un jour un vieux du club t'avais dit au coin du fourneau à fondue à la cabane de Mme Monique : « Fais pas le malin, tu pèses juste 35 kg après souper ! » Tu as soudain musclé, ciselé ton corps afin de rester fit dans ton complet 3 pièces.

Déjà jeune, deux fois par semaine à 17h, tu rejoignais ton entraîneur et les indépendants du club, sans salaire, Oin-Oin et le regretté Pierrot, pour t'entraîner comme un professionnel dans l'enfer du Jorat.

La tactique des matches, c'était ta vitesse, ton explosivité, la profondeur, après avec le ballon, c'était l'inconnu comme la vie : goal ou le néant !! La légende raconte que ton latéral sortait enrhumé en raison des courants d'air qu'il subissait à cause de ta vitesse. Tu fus un champion en 1980 avec le « groupe des gamins », comme tu disais ! Ainsi, tu jouas jusqu'à l'âge où les autres se tapent sur la poitrine, en se gargarisant de leurs petits exploits. Sérieux, direct sans mâcher les mots, du caractère, fuyant la magouille, teigneux parfois, impeccable, c'était ton costume pour la société. Mais ta récréation de Mickey devenait non seulement la Revue, mais aussi les expéditions artistico-culinaires au Jura, à Estrublon, à Genève, en Valais où tu pouvais jouer n'importe quel rôle. Tu t'adaptais à tout, tu mémorisais ton texte rapido, même quand y'en avait point, à table, en bagnole ou en bus, parmi les costumes ou entre deux chansons en chemise de nuit.

Au petit matin, de fondé de pouvoir dans ta fiduciaire, tu devenais notre morale au palais mascotte, Polnareff avec le curé de Léchelles Fribourg, ou simplement TOI sous une loupiote à la Damassine, en Naufragé d'une Ile déserte. On disait « Quand on ne fera plus ça, on aura vieilli ». Aujourd'hui, tristesse du destin, tu as tiré le rideau du chagrin. Tu t'étais mis à la randonnée, au vélo, après avoir réduit tes crampons, comme si le foot t'avait tourné le dos des théories de buvette. Parce que Marion a rangé ses cuissettes et que le talentueux Ludo a laissé la balle ronde aux vestiaires en même temps que Toi.

M. Blaise, tu bossais trop, mais aussi à la carte pour tes amis. Parfois une feuille d'impôt difficile, tu étais aussi temporaire pour le théâtre du chœur mixte de ton village, où c'était Miam Miam à la cabane des Illusions. Tu aimais les flashes sans routine, la vraie improvisation quand tu devenais un gendarme noctambule ou une pin-up au Club Med de Zinal. Mais la Revue, tu pouvais scier de rage un podium emmerdeur ou criser sur une répét trop longue, après une journée de stress, mais aussi boire ta tasse de thé sous l'œil narquois des « pur malt ». Tu étais l'homme de la dernière passe-réplique, qui amène le rire de la vie.

Mickey, merci d'avoir été M. Blaise. Tu nous as quittés aussi avec ton surnom de l'Affaire de Thierrens en 1991. Sautillant, joyeux, explosif, tu étais le colporteur d'illusions et de parfums et tu t'appelais cet été-là : Beau Nuage. Pour nous, reste-le encore longtemps !

Et dans un mois, à 21h15, on dira derrière le rideau fermé : « Allo là-haut c'est M. Blaise ! Pouvez-vous nous passer Mickey : le spectacle continue... ».

Denis Meylan dit Bouillon



Des nouvelles du projet de parc naturel périurbain du Jorat



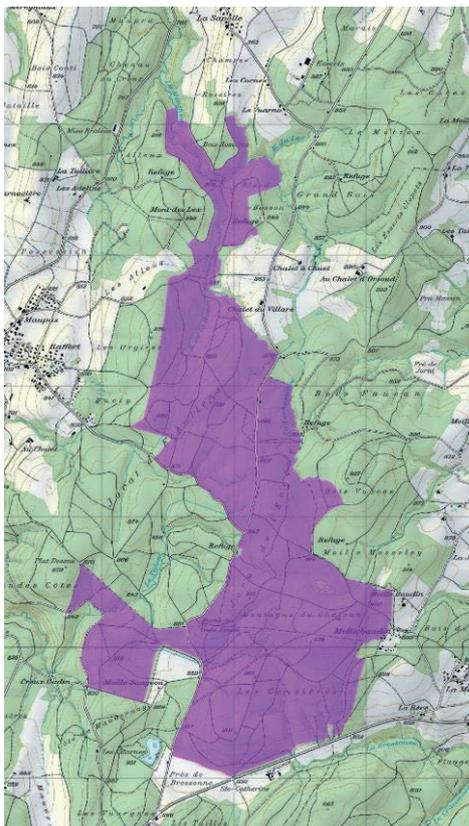
L'association *Jorat, une terre à vivre au quotidien*, porteuse du projet de Parc naturel périurbain du Jorat souhaite vous tenir informé de l'état du projet.

Pour rappel, les municipalités des 13 communes membres de l'association se sont engagées pour la phase d'étude et de création du Parc du Jorat. Les municipaux collaborent régulièrement avec le bureau technique du projet sur différentes études menées actuellement et sur l'élaboration d'une charte. Cette dernière sera soumise aux votes des conseils communaux et généraux en 2019.

En fin d'année 2017, l'association a obtenu l'accord de principe de neuf propriétaires forestiers publics prêts à engager des parcelles dans la zone centrale du futur Parc, un cœur de nature qui restera accessible à la population et représente environ 10% du massif forestier. En 2018, la commission de conciliation doit sélectionner les cheminements à baliser dans cette zone pour les différents usages de loisirs. Cette commission regroupe les différents représentants des usagers de la forêt du Jorat (VTT, cavaliers, attelers, chasseurs, course à pied, cueilleurs de champignons et ski de fond), ainsi que des agents du territoire (surveillant de la faune, garde et inspecteur forestier).

Au mois de novembre dernier, environ 150 habitants joratois ont pris part aux ateliers participatifs proposés par les communes membres de l'association. Il en est ressorti des idées de projets à mettre en œuvre dans la région. Cette sélection d'idées a été travaillée par les différentes commissions de l'association et a été présentée lors de la deuxième série d'ateliers début mars.

En 2018, le PNP vous propose son nouveau programme d'animations qui a été diffusé au mois de février dans toutes les boîtes aux lettres. Un large choix de balades thématiques accompagnées gratuites à la découverte du patrimoine joratois est proposé, ainsi que la liste de manifestations que nous organiserons ou auxquelles nous participerons. A ces occasions, nous vous accueillons volontiers pour vous présenter en détail l'état d'avancement du projet et répondre à vos questions. La deuxième édition de Festi'Jorat se tiendra le 23 juin prochain à la Ferme des troncs à Mézières sur le thème du patrimoine du Jorat.



Maxime Rebord
Responsable des animations pour le PNP Jorat

Pour en savoir plus :
Site internet : www.jorat.org
Facebook : www.facebook.com/parcjorat



A propos du projet de parc périurbain du Jorat

Il serait faux de ne pas porter intérêt au projet de parc périurbain, mais tout de suite on se rend compte que le massif forestier du Jorat, un des plus beaux du canton, ne mérite pas qu'on le laisse sans l'exploiter. Ce serait aller à l'encontre de ce que les forestiers bûcherons y ont travaillé, l'ont entretenu depuis de nombreuses décennies.

Il est vrai que la loi forestière demande que d'ici 2025 le 10% des surfaces forestières devront être mises en réserve. Mais pourquoi jeter son dévolu sur ce magnifique massif, une forêt riche en bois exploitable et de bonne qualité, sachant que nous avons sur le territoire des surfaces boisées importantes, pentues, très difficiles voire dangereuses à exploiter ? Ces dernières pourraient très bien servir à ces 10%.

Ce projet mobiliserait une zone centrale de 4,4 km² sur les propriétés de l'Etat, de la ville de Lausanne et plusieurs communes dont la nôtre, où la nature est laissée à une libre évolution, ainsi qu'une zone limitrophe appelée zone tampon.



Dans la zone centrale et la zone tampon, l'exploitation sylvicole serait interdite, les interventions seront limitées à un entretien sécuritaire le long des chemins balisés que ne devront pas quitter sportifs ou promeneurs !! Les responsables du projet PNP annoncent une fréquentation de 1,5 millions de visiteurs par année dans les bois, soit 4100 par jour !!! Gare aux déchets abandonnés ! La gestion de ce flux se ferait par 3 entrées, dont une au chalet du Villars, sur la route des paysans. Voyez-vous déjà un grand parking sur une partie du pâturage ? Où est la préservation de la surface agricole utile ? Un autre point qui préoccupe depuis quelque temps les agriculteurs de la région est la prolifération des sangliers qui font de gros dégâts dans les champs, ils trouveront certainement un bon refuge dans cette zone sans intervention. Et le bostryche ne s'arrêtera pas aux limites du parc.

On peut comprendre au vu de toutes ces questions que forestiers et agriculteurs sont soumis à pressions et à une grande incompréhension. Le parc ne répond pas à un impératif écologique. « *On a tendance à croire que la nature idéale est celle qui est intouchée par l'humain, mais c'est faux* » Christophe Küffer, écologue à la Haute école technique de Rapperswill.

Financièrement ce dossier de candidature est une usine à gaz avec un crédit d'étude sur 4 ans de 1,9 millions de francs. Aucun budget d'installation et de fonctionnement n'a été produit, mais les communes concernées seront sollicitées. Nous n'apprécions guère le forçage des urbains. La forêt du Jorat, dans son aspect d'espace naturel existe déjà : cyclistes, cavaliers et autres joggeurs, ou simples promeneurs la pratiquent déjà depuis de longues années.

En définitive, le pouvoir décisionnel appartiendra aux conseils communaux qui se prononceront en 2019. Pour ma part il est évident que je ne peux cautionner ce projet de parc, car pour moi entretenir notre forêt, c'est assurer son avenir.

Aloïs Gavillet



Bâtiments remarquables de notre commune (2)

Nous avons vu dans le dernier numéro que les habitants de Peney et de Villars-Tiercelin, qui étaient rattachés à la paroisse de Dommartin, avaient obtenu la création d'une suffragance pastorale en 1794. En même temps qu'ils construisaient l'église de Villars-Tiercelin et rénovaient celle de Peney, les paroissiens eurent à cœur de procurer un logement à leur nouveau ministre.



La cure de Peney-Le-Jorat

Ils achetèrent un terrain jouissant d'une belle vue et bien exposé (au soleil comme à la bise !) et construisirent de toutes pièces une cure. Le nom du charpentier Jean Rod est connu par une inscription accompagnée de la date de 1795 figurant sur une poutre, mais on ignore l'identité de l'architecte et des autres artisans.

Bien que construite à l'initiative des villageois, la cure de Peney présente des caractéristiques qui ne sont pas celles d'une maison paysanne. Elle ne possède qu'une petite grange et les façades principales à trois et quatre baies s'inspirent d'un type fréquent de cures du 18^{ème} siècle, telle celle de Saint-Cierges, construite par l'architecte Abraham Burnand à qui les autorités bernoises avaient demandé un édifice « sur le modèle des cures alémaniques ». A Peney-Le-Jorat, le motif sculpté reliant la porte d'entrée à la fenêtre située au-dessus, très courant dans la région, rattache cependant ce bâtiment à une tradition locale.



Environ trente pasteurs se sont succédé dans cette cure jusqu'à Jacques Kropf, qui l'a habitée de 1980 à 1993. N'étant plus depuis lors occupée par un ministre, elle est louée par l'Etat à des particuliers.

Quel avenir pour la cure de Peney (et d'autres avec elle) ?

La cure de Peney fait partie d'un ensemble d'environ 150 cures, propriétés de l'Etat de Vaud, dont la majeure partie a été construite entre 1536 (conquête bernoise et Réforme) et 1845. Voici ce qu'écrivait à leur sujet le conseiller d'Etat Marcel Blanc en 1980 : « Cet ensemble remarquable constitue un patrimoine exceptionnel en Suisse, en Europe même ; le Canton doit le préserver, le maintenir pour les générations futures. L'effort en vaut la peine, nous devons nous montrer dignes de cet héritage, les sommes à y consacrer, si elles sont importantes, sont dérisoires comparées à la valeur de ce qu'il faut maintenir. Nous le devons aux Vaudois d'hier et de demain. » Or, voilà que le Conseil d'Etat actuel a pris la décision choquante de vendre vingt de ces cures (dont celle de Peney), parmi les plus belles, parce qu'elles ne sont plus utilisées par l'Eglise. Une telle vente rendrait plus aléatoire la protection que ces bâtiments méritent. Elle entamerait l'unité patrimoniale de cet ensemble et sa valeur de collection. Des réactions se sont manifestées, une pétition a été déposée, munie de 1'200 signatures. Que feront le Grand Conseil et le Conseil d'Etat ?

A Peney, à l'heure où paraissent ces lignes, les derniers locataires ont probablement quitté les lieux et la cure est vide...

Jean-Paul Cavin

Source : Monique Fontannaz, **Les cures vaudoises**, Bibliothèque Historique Vaudoise, Lausanne 1986



Chers fidèles amis, Chers habitants,

Le temps est revenu de penser à l'organisation de notre jolie et chaleureuse course à pied de Villars-Mendraz.

Comme vous vous en êtes peut-être déjà rendus compte, le jeudi de l'Ascension tombe très très tôt cette année... La course aura donc lieu le jeudi 10 mai prochain !

Alors à vos agenda...

Comme toujours, nous espérons que le soleil et la douceur printanière nous accompagneront tout au long de cette journée familiale, de retrouvailles, de partage et de convivialité. Il nous paraît important de le rappeler.

Au vu du succès de notre dernière édition (plus d'une centaine de participants), il nous semble nécessaire, afin de nous organiser au mieux, de fixer une date limite d'inscription.

C'est pourquoi, nous vous invitons à nous contacter **dès à présent et jusqu'au mardi 8 mai**, par e-mail à ana-paula.favre@bluewin.ch, par téléphone au **079 239 25 74** (messagerie active) ou encore, via notre page Facebook <https://www.facebook.com/ascensionvillarsmendraz>.

Tous les renseignements nécessaires vous parviendront dans les boîtes aux lettres par la distribution de notre habituel flyer.

D'autre part, la précieuse médaille qui fait tant plaisir à nos enfants sera offerte en récompense à tous nos courageux sportifs. Il va sans dire que c'est grâce à vous et à vos généreux dons que cela est chaque année possible. Pour ceci, vous avez la possibilité de nous soutenir par une participation financière sur le compte mentionné ci-dessous :

- **IBAN : CH35 8047 2000 0055 6855 4, au nom d'Ana Paula Martin, route d'Yverdon 50, 1417 Epautheyres, mention « Course à pied ».**

En attendant avec impatience de tous et toutes vous revoir ou vous rencontrer jeudi 10 mai prochain...



Le petit comité d'organisation
Ana et Ludovic Martin

CAUSE TOUJOURS

Cette rubrique vous est ouverte. Elle vous permet de vous exprimer et de nous transmettre des textes concernant la vie de notre commune. L'équipe rédactionnelle se réserve le droit de ne pas les publier.

Vous trouverez les adresses, le délai et la forme pour le retour de vos articles à la dernière page du Journal.



La Borne des Trois Jorats,
se situe très proche du plus haut point du Jorat,
le Mont Jorat, altitude 929 m



Jorat de la Ville

Jorat de
l'EvêqueJorat
d'Echallens

Si les Bâlois ont leur Dreiländerecke (3 pays), les Grisons leur Dreibündenstein (3 ligue), et les Valaisans leur Dreizehntenhorn (3 dizains), nous les Vaudois, aurait dit Gilles, on a beaucoup mieux ... on a... la Borne des Trois Jorats sans oublier bien sûr ... les 3 décis !

Ce magnifique monument, de section triangulaire, est dû au ciseau du sculpteur Milo Martin. La pierre provient de la carrière de grès d'Attalens. Cette borne datant de 1928 a remplacé celle posée par les Bernois lors de la conquête du Pays de Vaud en 1536. Plusieurs bornes, dites bernoises, armoriées à l'ours de Berne, existent encore dans la région (nous en parlerons dans un prochain numéro)

Histoire de cette limite ?

La forêt du Jorat appartenait entièrement en 908 au roi de Bourgogne.

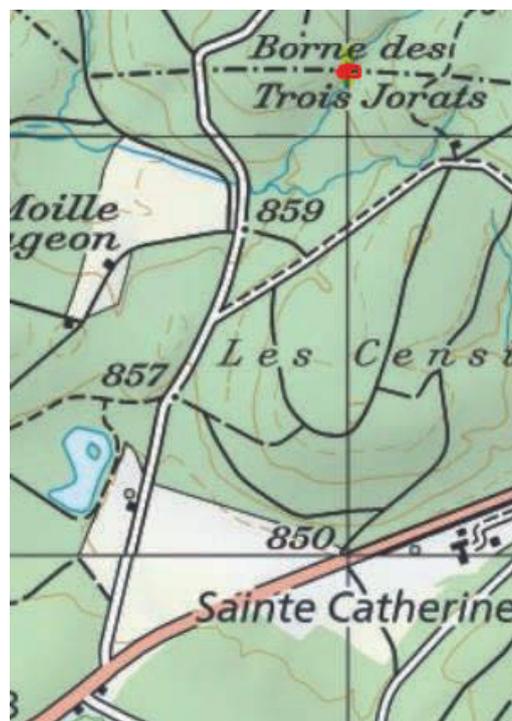
Au XI^e siècle, l'évêque de Lausanne acquiert les régales sur le Jorat et en inféode aux seigneurs de Goumoëns la partie Nord = Le Jorat d'Echallens.

Lors de la conquête du Pays de Vaud en 1536, l'Etat de Berne en devient propriétaire, puis c'est en 1842 qu'il est attribué à la commune de **Froideville**.

La partie Est, le Jorat de l'Evêque, devenu également bernois en 1536, passe en 1862 à la commune de **Montpreveyres**.

Enfin, le Grand Jorat ou Jorat de la Ville, appartenant aux seigneurs de Palézieux, est cédée à Louis de Savoie puis vendu à l'évêque de **Lausanne** en 1300. Elle se situait à l'époque sur le bas côté de l'ancien chemin des Paysans.

Cette borne délimitait également des 3 districts de l'époque : Lausanne, Echallens, Oron.



Jean-Luc Tappy



Le groupe de marche Jorat-Menthue, ça continue....



Venez nous rejoindre !

Il y a 9 mois, un groupe de marche hebdomadaire voyait le jour à Jorat-Menthue. Groupe de marche, d'amitié, de balades sympathiques dans les bois du Jorat et ses alentours directs, coins connus de certains, de découvertes pour d'autres, au rythme du groupe et du temps et par tous les temps. Pas de recherche d'exploit ou de dénivelé, même si on s'aperçoit que notre Jorat n'est pas plat !

Aucune inscription, pas de cotisation, un emploi du temps ou un contretemps aucune obligation d'être régulier, libre à chacun de venir.

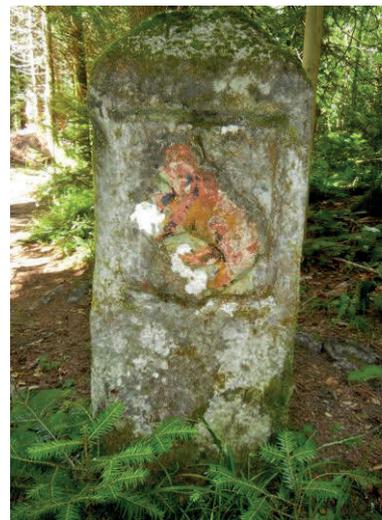
Pour la marche, rendez-vous le vendredi à 07h30 (08h00 heure d'hiver) devant la grande salle de Peney-le-Jorat.

Plus de renseignements ? Allez sur le site de *Jorat-Menthue*, « loisirs », « sociétés locales »

ou sur : <https://sites.google.com/site/marchejoratmenthue/>

... et même 4 chamois !, vus à 100 m de nous le 9 février...

Un marcheur : Jean-Marc



Une des découvertes : une des bornes à l'ours dans les bois du Jorat



Les Loups du Jorat

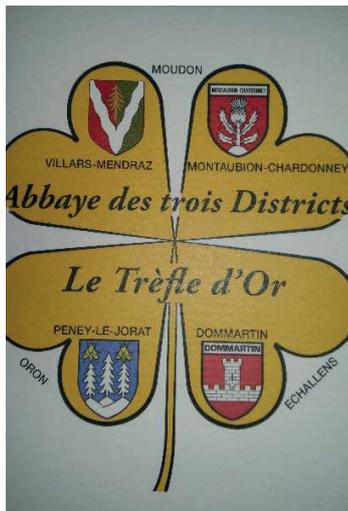
C'est en juillet 2017 que le club de tir à l'arc « Les Loups du Jorat » a vu le jour. Des passionnés de cette discipline ont décidé de venir s'implanter en terre du Gros de Vaud. Après quelques petites difficultés à trouver un lieu où pratiquer le tir à l'arc, la commune de Jorat-Menthue les a guidés et soutenus pour trouver un bout de terrain en été pour la pratique en extérieur et une salle pour l'entraînement en hiver. C'est ainsi que le club se développe depuis le mois d'octobre 2017 au sein du village de Villars-Tiercelin. « Les Loups du Jorat » sont membres de la Swissarchery, association faitière du tir à l'arc en Suisse. Swissarchery gère les licences et compétitions des archers sportifs. Le club détient d'ailleurs des champions vaudois et suisses parmi leurs archers.

Le tir à l'arc est une discipline mais surtout un sport à part entière. Il est aussi physique que mental, demande de la concentration, de la maîtrise de soi, une tenue de corps stable, et favorise le développement personnel. Il se pratique en forêt sur des parcours prévus à cette discipline, mais également en extérieur et en salle pour des compétitions. Il existe différents types d'arcs, vous pourrez trouver toutes les descriptions et autres informations sur leur site internet. www.lesloupsdujorat.ch

Grâce aux entraîneurs confirmés le club peut alors proposer des initiations afin de faire découvrir cette discipline et pourquoi pas intégrer la meute des Loups du Jorat. C'est un sport ouvert à tous et qui peut être pratiqué à tous âges. Alors ne tardez plus et venez découvrir le tir à l'arc auprès du club Les Loups du Jorat.



Stéphane Glardon
Président



Dernière ligne droite pour l'Abbaye des trois districts

"Le Trèfle d'Or"

En août prochain, la fête de tir de l'Abbaye des trois districts «Le Trèfle d'Or» s'installera à Dommartin pour un week-end qui promet d'être rempli de surprises.

Du 03 au 05 août 2018, l'Abbaye des trois districts « Le Trèfle d'Or » aura lieu dans le village de Dommartin, sur la commune de Montilliez. Cette société de tir, qui compte 181 membres, organise tous les trois ans une rencontre afin que ses membres se mesurent les uns aux autres dans une ambiance festive et conviviale.

Le week-end promet d'être surprenant avec dès le **vendredi 03 août** après-midi de tirs au stand de Chapelle-sur-Moudon et le soir une fondue japonaise organisée par les jeunes de Villars-Tiercelin/Dommartin, Villars-Mendraz et Peney-le-Jorat, à laquelle joueront les « Inoxydables ». Une programmation prévue afin de bien entamer la manifestation sous le signe de la bonne humeur et du partage.

Puis les festivités continueront le samedi 04 août avec la journée de tirs au stand de Chapelle-sur-Moudon, petite buvette sur place. Dès 17h00 à Dommartin un rallye familial suivi d'une soirée familière avec tonnelle, caveau, snack et l'orchestre "Remake Band" nous baignera dans les années 80 jusqu'au petit jour.



Dimanche 05 août 2018, notre journée de fête commencera par la réception des nouveaux membres, le couronnement des Reines ou Rois, du culte en l'église de Dommartin suivi du cortège et de l'apéritif offert par la commune de Montilliez.

Dès 12h30 banquet, partie officielle et distribution des prix.

Ne pas manquer dès 16h30 la traditionnelle levée des danses assurée par nos jeunes.

Alors si l'envie d'entrer dans une société de tir vous taraude, que le partage et l'échange font partie de vos valeurs, que vous habitez sur les communes de Jorat-Menthue ou Montilliez en ayant 16 ans révolus et que l'idée de faire la fête ne vous déplaît pas, n'hésitez plus et contactez notre secrétaire Chantal Lanz au 079/729.69.20 afin de faire partie de la fête.

VD

Inscription à la "fondue japonaise" et/ou pour le "rallye familial" : 077/483.00.19 ou dayan.grimm@bluewin.ch
Inscription au "banquet" : judlin@bluewin.ch

Chères sociétés locales, des pages réservées aux sociétés de notre commune sont à votre disposition. C'est avec plaisir que nous mettrons vos diverses annonces, présentations, manifestations dans les prochaines éditions. Vous pourrez nous envoyer vos infos par mail ou en passant par l'un des rédacteurs locaux de votre région mentionné à la fin de ce numéro. Vous y trouverez également les informations concernant la forme et le format des articles. Merci d'avance et bonne lecture.



Agenda des sociétés locales

Avril 2018	Octobre 2018
<p>4 Marché de Villars-Tiercelin</p>	<p>3 Marché de Villars-Tiercelin</p> <p>7 Match aux cartes à Villars-Tiercelin <i>FC Villars-Tiercelin</i></p> <p>27 Brisolée à Villars-Tiercelin <i>Les Amis du Marron</i></p>
Mai 2018	
<p>2 Marché de Villars-Tiercelin</p> <p>10 Fête du refuge de Villars-Mendraz et course de l'Ascension</p> <p>10 Tir des enfants de Peney-le-Jorat</p>	
Juin 2018	
<p>2 Marché artisanal de Sottens</p> <p>6 Marché de Villars-Tiercelin</p> <p>15/16 Repas de tournoi sportif <i>Jeunesse de Peney-le-Jorat</i></p> <p>30 Fête du printemps à Villars-Tiercelin <i>Les Potes-Iront</i></p>	
Juillet 2018	
<p>4 Marché de Villars-Tiercelin</p>	
Août 2018	
<p>1 Fête nationale place de fête de l'Abbaye du Trèfle d'Or à Dommartin <i>Organisation Dommartintamarre</i></p> <p>1 Journée du 1er août (pétanque et pizzas) <i>Organisation 1er août Villars-Tiercelin</i></p> <p>3/4/5 <i>Abbaye du Trèfle d'Or à Dommartin</i></p>	
Septembre 2018	
<p>5 Marché de Villars-Tiercelin</p> <p>29 Fête de la citrouille à Villars-Tiercelin <i>Les Potes-Iront</i></p>	



*Groupe de marche à Peney-le-Jorat,
Rendez-vous à la grande salle tous les
vendredis matin, 7h30 en été et 8h en hiver*



*Les marchés à Villars-Tiercelin ont lieu tous les
1^{ers} mercredis du mois !*



Le printemps arrive et l'envie de faire de la place dans vos armoires, grenier, cave... Nous vous donnons l'opportunité de vous séparer de vos objets et peut-être de leur donner une seconde vie. Les enfants sont également les bienvenus avec leur stand de jouets et livres. Pour les objets volumineux, prenez des photos, un tableau d'affichage sera à disposition.

Un vide-greniers sera organisé le 16 juin 2018 dans la cour de l'ancien collège de Villars-Tiercelin, de 9 heures à 15 heures, mise en place dès 8 heures.

En cas de mauvais temps, la manifestation sera annulée.

Les personnes intéressées sont priées de prendre contact et s'inscrire auprès de

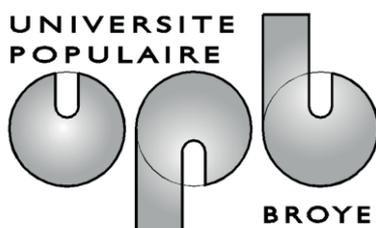
Madame Betty Brunner au 021 903 14 38
(dès 19 heures)

Madame Isabelle Dedominici au 021 903 55 60 (dès 19 heures)



**Marché artisanal
au centre du village de Sottens
le samedi 2 juin 2018
de 9h00 à 17h00**

stands de restauration
stands d'artisanat
atelier de bricolage pour les enfants
de 10h00 à 11h00 et de 14h00 à
15h00 (gratuit)
balade avec les ânes (gratuit)
de 10h30 à 12h00 et de 13h00 à
15h30



Va savoir !

<http://www.upbroye.ch>

**PROFITEZ DE CES COURS SYMPATHIQUES et PROCHES DE CHEZ VOUS
ouverts à toutes et à tous !**

Les programmes de l'année scolaire 2017-2018, et dès septembre de 2018-2019 sont à disposition au greffe de la commune de Jorat-Menthue, chez Jean-Luc Tappy, jean-luc.tappy@bluewin.ch ou encore sur www.upbroye.ch



NAISSANCES :



02.10.2017	Berset Maïwen	Villars-Mendraz
13.12.2017	Chappuis Robin	Peney-le-Jorat
03.11.2017	Lagoguey Angel Eric	Peney-le-Jorat
14.11.2017	Maeder Matthéo	Peney-le-Jorat
23.11.2017	Kucina Nolan Madden	Villars-Tiercelin
27.12.2017	Touati Zoé	Sottens
26.01.2018	Lequin Hugues	Villars-Tiercelin
14.02.2018	Nicolet Damien	Peney-le-Jorat
19.02.2018	Braillard Manon	Sottens

MARIAGES :



20.10.2017	Lacaes Guillaume Lacaes (Rochat) Virginie	Peney-le-Jorat
------------	--	----------------

DECES :



14.10.2017	Métraux Philippe	Villars-Mendraz
23.10.2017	Forestier Blaise	Peney-le-Jorat
26.10.2017	Illi Evelyne	Sottens
24.11.2017	Cossy Philippe	Peney-le-Jorat
13.01.2018	Chappuis Herta	Peney-le-Jorat
22.01.2018	Besson Henri	Sottens
02.02.2018	Narbel Mathine Alexandre	Peney-le-Jorat
05.02.2018	De Jongh Anne-Françoise	Peney-le-Jorat
12.02.2018	Jaton Ruth	Villars-Mendraz

INFOS DU JOURNAL

Délai de retour des articles : 01.09.2018

Prochaine parution : mi-octobre

Afin de faciliter la conception du Journal, vous devez nous transmettre vos textes en Word et en police Arial 10. En général, les articles se retrouvent sur une demi-page avec photo et les annonces sur un quart de page. Selon la place disponible, nous sommes donc obligés de limiter le nombre de photos ou de les réduire.

Nous ne pouvons assurer la parution des articles arrivés hors délai.

CORRESPONDANTS LOCAUX :

Stéphane Sauvageat

Rue des Fontaines 31A – 1058 Villars
Tél. 021 903 40 32 – sisauvageat@bluewin.ch



Jean-Luc Tappy

Sur-le-Crêt 9 – 1059 Peney-le-Jorat
Tél. 021 903 31 73 – jean-luc.tappy@bluewin.ch

Mise en pages : Stéphanie Santana
Imprimeur : Bordin SA – 1042 Assens

